

Une fiction de peuple

Sarkozy : il faut traduire les agresseurs de policiers devant les cours d'assises, donc devant des jurys populaires.

Royal : il faut instituer des jurys citoyens pour contrôler les politiques.

Le rapprochement de ces deux propositions est-il pertinent ou artificiel ?

1. il est évident que les cours d'Assises sont parfaitement légitimes et que l'usage les a consacrées depuis longtemps. Elles sont aussi surchargées de travail.

2. les propos de ROYAL, un brin provocateurs quoique que constants depuis 2002, déclenchent des questions en rafale de type : quoi, comment, avec qui, pour qui, avec quelle pertinence et quelle efficacité ?

Sarkozy fait mine d'ignorer que l'arsenal législatif et les tribunaux correctionnels –avec magistrats professionnels- sont amplement suffisants pour traiter ces délits, hélas trop nombreux, et en « offrant » les Assises et ses jurys populaires au Pays, il semble suggérer au peuple : « voilà, je rends possible la sanction populaire à travers ses jurys, car les magistrats sont défaillants ».

Royal, sur un plan différent, avec ses jurys citoyens, fanions de la démocratie participative, fait l'impasse sur la démocratie représentative déjà bien malade des lobbies, des groupes de pression et de l'abstentionnisme, par l'installation de jurés tirés au sort en charge de la surveillance des élus.

Il semble bien que dans les deux cas est mis en œuvre une fiction de peuple qui serait exemptée du passage par une vérification par les urnes.

Duterroir